



## FICHE DECHARGE SANTE

Lors de l'inscription, les écoles de cirque ont pour règle de demander pour chaque pratiquant, un certificat médical de non contre-indications à la pratique des arts du cirque. Cette exigence est un usage et ne s'appuie sur aucun texte légal ; ainsi les élèves et parents d'élèves, les médecins peuvent refuser de produire le certificat.

En effet, la production de certificats médicaux est obligatoire dans certains cas (justice, activités sportives, compétition...), mais nos activités arts du cirque ne sont pas concernées par ces réglementations. La décharge est à utiliser en cas de refus de présentation du certificat médical et complète au même titre, la fiche sanitaire de l'élève.

Attention à ne pas confondre les risques liés à des problèmes de santé, des risques liés à la pratique, La décharge est à utiliser en cas de refus de présentation du certificat médical et complète au même titre, la fiche sanitaire de l'élève. Elle est à adapter à votre structure, dans le fond et la forme, notamment pour des élèves majeurs.

Recommande par La fédération française de cirque

### DECHARGE – NON PRESENTATION DE CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), .....

Responsable légal de l'enfant..... inscrit(e) sur les activités du CIRQUE et ou POLE-DANCE, proposées par l'école de cirque CIRKADANCE, reconnais ne pas fournir de certificat médical de contre-indications à la pratique des arts du cirque.

J'assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel.

Par ailleurs je déclare que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale/chirurgicale, ni n'avoir eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications de pratique d'activités physiques.

Je certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'activité physiques.

J'atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités.

Pour servir et valoir ce que de droit,

à

Le / /

Signature

(Du responsable légal pour les mineurs)